

RAPPORT

John Stuart Mill et les menaces à la liberté

RICHARD M. EBELING* • Avril 2010



Il y a plus de 150 ans paraissait le célèbre essai de John Stuart Mill « De la liberté ». Publié en 1859, celui-ci est resté l'un des textes les plus convaincants défendant la liberté individuelle. L'argumentation de Mill, ses prémisses et sa logique ont pourtant été attaquées tant par les partisans de la liberté que par ses ennemis. Or, même si on a pu montrer quelques incohérences ou manquements dans son raisonnement, rares sont les essais qui méritent une lecture et une réflexion aussi attentionnées.

L'essai de Mill prend une importance toute particulière à l'heure où les gouvernements un peu partout dans le monde cherchent à étendre leur pouvoir sur l'économie et la vie de tous les jours. Où que nous regardions, l'État prétend être responsable de la prévoyance vieillesse, du système de santé, de la régulation des affaires. Il voudrait contrôler ce que nous mangeons et surveiller ce que nous achetons. Il forme aussi les enfants et détermine ce qu'ils apprennent. Il subventionne (et influence) de surcroît une grande partie des médias.

John Stuart Mill se pencha dans son essai sur les implications de différentes menaces à l'encontre de notre liberté. Il souligna l'importance de la liberté de pensée et poursuivit en analysant trois sources de tyrannie : celle issue d'une minorité, celle émanant de la majorité, et enfin celle provenant de coutumes rigides qui étouffent l'aptitude de l'être humain à s'exprimer et à agir librement.

Mill défendit la liberté pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il faut accepter le fait que personne ne détient une connaissance infaillible ou une vérité omnisciente ; c'est pourquoi nous sommes appelés à valoriser et à défendre la liberté de pensée et d'expression. L'expression d'opinions différentes et divergentes, la remise en question de convictions établies encouragent le débat, permettant de pallier le manque de connaissance et les erreurs de jugement.

Deuxièmement, il arrive souvent que la vérité soit connue de manière dispersée. Grâce au débat, ces différents éléments de connaissance peuvent s'assembler pour que la vérité soit connue de façon intégrée.

Enfin, même si nous sommes certains de détenir la vérité et d'avoir compris certains phénomènes, il existe un risque que les idées deviennent dogmatiques si elles ne sont pas ouvertes au débat et aux points de vue contradictoires : il faut donc enseigner à chaque génération l'importance pour l'être humain de réfléchir et de

* L'auteur est professeur d'économie à l'Université Northwood et membre du Conseil académique de l'Institut Libéral.

raisonner par soi-même. Pour que les idées et les convictions restent pertinentes et cohérentes, chacun doit pouvoir arriver à ses propres conclusions à travers la réflexion.

Mill ne défendit pas uniquement la liberté de pensée, il s'est également engagé en faveur de la liberté d'action. Si nous étions forcés à nous conformer à une certaine conduite, notre individualité, propre à notre nature humaine, ne pourrait exister. L'économiste et philosophe politique libéral Murray Rothbard résuma la pensée de Mill ainsi :

« Si les êtres humains étaient semblables aux fourmis, il n'y aurait aucun intérêt à ce qu'ils soient libres. Si les individus, comme les fourmis, étaient identiques, interchangeables, privés de toute spécificité, qui se soucierait de leur liberté ? Qui se soucierait de leur vie ou de leur mort ? La splendeur de l'humanité tient dans l'unicité de chaque individu qui la compose, dans le fait que chaque personne, bien que semblable aux autres en certains points, conserve une personnalité qui lui est propre. C'est le fait que chaque personne est unique – que deux personnes ne peuvent pas être totalement interchangeables – qui rend chaque individu irremplaçable et nous rend soucieux de sa vie ou de son bonheur. Et finalement, c'est le fait que ces personnalités uniques ne peuvent pas se développer pleinement sans liberté qui constitue l'argument le plus important en faveur d'une société libre. »

Chaque personne doit être libre, doit avoir la possibilité de faire ses propres choix, de les tester et d'agir en conséquence pour qu'il soit possible à sa personnalité d'exister et de s'épanouir. En bref, l'être humain doit être libre pour pouvoir être humain.

Les penseurs libéraux ont néanmoins souvent relevé la faiblesse de l'argumentation de Mill, son manque de constance, l'imprécision de sa définition de la sphère de liberté dans laquelle l'individu peut évoluer et se protéger contre les violations politiques de sa liberté d'action.

Mill définit néanmoins la limite de la liberté de l'individu là où ses actions violent les droits équivalents et la liberté d'un autre être humain.

La plus grande faiblesse de Mill est son échec à étendre son plaidoyer en faveur de la liberté à la défense des droits de propriété et à leur application illimitée, tant que ceux-ci respectent les droits des autres individus.

Dans son contexte, Mill reste un grand avocat de ce que nous appelons aujourd'hui les libertés civiles. À titre d'exemple, il s'opposa à une tentative d'interdiction de la consommation d'alcool, insistant sur le fait qu'il s'agissait d'une restriction inappropriée de la liberté individuelle. Une personne dotée de la meilleure intention et de la meilleure volonté possibles peut tout au plus tenter de convaincre un congénère de s'inspirer de son exemple, mais il ne peut en aucun cas recourir à la contrainte pour l'empêcher d'ingérer une substance que celui-ci considère – peut-être à tort – comme désirable ou utile.

Malheureusement, Mill concéda également à l'État des responsabilités bien trop étendues et un pouvoir d'intervention dans les affaires économiques et sociales que la plupart des penseurs libéraux actuels estiment injustifiable.

Trois formes de tyrannie

Nous en arrivons maintenant à l'analyse de Mill sur ce qui peut empêcher l'individu de bénéficier de sa liberté. Mill soutient qu'il y a eu, au cours de l'Histoire, trois formes de tyrannie.

La plus ancienne fut la tyrannie exercée par un seul individu ou un petit groupe sur le reste de la société. Un autocrate ou une oligarchie imposaient à la majorité certains comportements et en interdisait d'autres. L'individualité, la personnalité de chacun était déniée. Les quelques personnes détenant le pouvoir déterminaient comment les autres pouvaient vivre et ce qu'ils étaient autorisés à dire et à faire. Elles déterminaient en large mesure dans quelles proportions le potentiel humain pouvait se développer.

Une deuxième forme de tyrannie, plus récente, découle, selon Mill, du pouvoir de la majorité sur l'individu. La révolte contre la tyrannie autocratique aboutit en effet à l'idée selon laquelle le peuple devait gouverner lui-même. Et puisque le peuple ne peut pas se tyranniser soi-même, sa volonté, quelle qu'elle soit, devint l'idéal de ceux qui défendaient une démocratie illimitée. Dans la pratique, cependant, la démocratie se transforme souvent en tyrannie de la majorité sur la minorité. La liberté individuelle peut être bafouée par le seul facteur du nombre, par le groupe qui domine les décisions politiques. Les idées et les valeurs des plus nombreux sont alors imposées à tous ceux qui représentent moins de cinquante pour cent de l'électorat.

Or, qu'il s'agisse de la tyrannie d'un petit nombre sur la majorité ou de la majorité sur l'individu, la source de la tyrannie reste la même : la coercition par le biais du pouvoir politique. Le monopole de la force de l'État est ce qui permet à certains de priver d'autres de leur liberté. La menace ou l'usage de ce pouvoir permettent à ses détenteurs d'entraver, voire de supprimer la liberté de ceux qui ont d'autres valeurs ou d'autres idées.

La « tyrannie » des coutumes et des traditions

Mill avança qu'il existait un troisième type de tyrannie s'exerçant sur l'individu dans la société : la tyrannie des coutumes et des traditions.

« Le despotisme de la coutume est l'obstacle partout dressé face au progrès humain et constamment opposé à la disposition qui vise quelque chose de mieux que l'ordinaire, et qu'on appelle, suivant les circonstances, l'esprit de liberté, ou celui de progrès ou d'amélioration. [...] La coutume est là, en toutes choses, le dernier recours : la justice et le droit signifient la conformité à la coutume. [...] Toutes les

déviations [...] seront considérées comme impies, immorales, voire monstrueuses et contraires à la nature. »¹

Mill observa avec passion que les coutumes et les traditions pouvaient souvent former la pire des tyrannies. Elles recèlent des règles de conduite obligatoires qui ne tirent pas leur force de la contrainte mais du fait qu'elles sont partagées et jugées souhaitables par une large partie de la société. Elles constituent ce que Périclès appelait « ces lois qui, tout en n'étant pas codifiées, impriment à celui qui les viole un mépris universel »².

Les coutumes et les traditions pèsent sur l'individu, elles étouffent son désir d'être différent, de faire de nouvelles expériences, de trouver de nouveaux moyens de création qui n'ont pas encore été essayés et de s'échapper de la conformité. Les coutumes peuvent être parfois assimilées à des camisoles de force : elles empêchent l'individu de développer son individualité.

Toutefois, si les traditions peuvent avoir un tel pouvoir sur l'homme, en raison notamment de la peur d'être repoussé par sa famille, ses amis ou son voisinage, elles ne sont pas coercitives. Peu importe la force qu'exerce une coutume sur l'esprit humain, et par extension sur sa conduite en société, un individu peut toujours choisir d'aller son propre chemin, d'être excentrique, s'il est prêt à payer le prix de la désapprobation de sa communauté. La force politique n'est pas, dans ce cas, l'arme qui assure l'obéissance à ce type de tyrannie : le pouvoir des coutumes provient des pressions sociales et psychologiques et du désir de l'être humain d'éviter d'être fui par ceux qu'il voudrait fréquenter.

Propriété privée et marché libre

Ce que Mill ne développe pas à sa juste valeur dans son essai « De la liberté » est le rôle de la propriété privée, qui permet à l'individu de poursuivre sa propre voie même lorsqu'il est confronté aux traditions. L'institution de la propriété privée et des relations libres et volontaires d'une société de marché permet en effet à l'homme de suivre son propre chemin indépendamment des coutumes. La propriété privée donne à l'individu le contrôle d'un moyen de production grâce auquel il peut choisir comment et dans quel but il va vivre sa vie. La propriété privée lui donne un « territoire » dans lequel ses propres lois sont appliquées. Dans son logement et dans sa propriété, dans une société libre, il peut créer un « pays » dont il est le seul habitant et dont les valeurs et les idéaux correspondent aux siens. Ce que la tradition considère comme étant excentrique peut être vécu comme étant la norme dans sa sphère privée.

Il est vrai que l'être humain ne vit pas en isolation. À moins qu'un individu ne veuille tenter de vivre en autarcie, il doit participer au système social d'interdépendance, à la division du travail. Mais l'avantage d'une économie libre est précisément que l'individu peut choisir comment il va se faire sa place dans la

¹ John Stuart Mill, *De la Liberté*, Éditions du Gand Midi, Zurich, 1987, pp. 122-128.

² Périclès, *Oraison funèbre*.

société d'échange, pour acquérir les choses qui lui permettront de réaliser la vie qu'il estime désirable et d'atteindre ses objectifs.

Ceci n'arrive pas sans coût. Pour obtenir un revenu qui l'autorise, en tant que consommateur, d'acheter ce qui lui permet de vivre la vie non conventionnelle qu'il s'est choisie, il doit peut-être travailler comme producteur de biens qu'il considère peut-être comme moins intéressants ou peu enthousiasmants.

D'un autre côté, il peut toujours choisir de gagner sa vie en produisant quelque chose qui lui plaît davantage, ce qui implique peut-être de renoncer au revenu plus élevé qu'il aurait pu obtenir en produisant quelque chose de mieux valorisé par les consommateurs potentiels.

L'économie de marché offre également à l'individu un certain degré d'anonymat qui lui sert de protection, le soustrait aux regards indiscrets et le protège des valeurs imposées par les autres. Il est rare que les consommateurs de biens ou de services offerts sur le marché sachent, ou même se soucient, des valeurs, des croyances ou des modes de vie des producteurs qui ont participé à la création de ce qu'ils achètent.

Une personne peut tout à fait gagner sa vie en produisant un bien pour financer l'existence qui lui semble bonne, alors que les acheteurs de ce même bien réprouveraient une telle existence. C'est précisément ce genre de liberté qu'une économie libre offre à tous ses participants et en particulier à ceux qui exciteraient la désapprobation et même la haine de ceux qui les jugent coupables de ne pas respecter leurs propres traditions.

La liberté n'est menacée que lorsque ceux qui n'acceptent pas l'infraction à leurs coutumes font appel à la coercition étatique pour les imposer aux autres. C'est seulement dans ce cas que la tyrannie de la coutume au sens où l'avait comprise Mill se transforme en pouvoir de la majorité sur l'individu. C'est uniquement alors que la liberté est reniée, étouffée par la conformité et annihilée par la contrainte politique.

C'est donc l'abus et le mauvais usage du pouvoir politique et de la contrainte de l'État qui ont toujours constitué la plus grande menace pour la liberté. Toutes les tyrannies, quelle que soit leur forme, sont la conséquence de l'usage de la force afin que tout le monde se conforme à la conduite décrétée par les décideurs politiques, alors même que les victimes de la tyrannie n'ont en rien violé les droits d'autrui.

Que John Stuart Mill ne soit pas parvenu à distinguer suffisamment cette réalité et n'ait par conséquent pas défendu la liberté sous cette optique ne remet pas en cause le fait que « De la liberté » reste l'un des chefs-d'œuvre écrits en faveur de la liberté individuelle ces cent cinquante dernières années.

Des nos jours, avec la croissance continue de l'État, cet essai reste aussi essentiel et actuel que lorsqu'il parut en 1859.



Impressum

Institut Libéral
Place de la Fusterie 7
1204 Genève, Suisse
Tél.: +41 (0)22 510 27 90
Fax: +41 (0)22 510 27 91
libinst@libinst.ch

Les publications de l'Institut Libéral se trouvent sur
www.libinst.ch.

Disclaimer

L'Institut Libéral ne prend aucune position institutionnelle.
Toutes les publications et communications de l'Institut
contribuent à l'information et au débat. Elles reflètent les
opinions de leurs auteurs et ne correspondent pas
nécessairement à l'avis du Comité, du Conseil de fondation
ou du Conseil académique de l'Institut.

Cette publication peut être citée avec indication de la source.
Copyright 2010, Institut Libéral.